

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1281)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 96

présenté par

M. Bazin, M. Hetzel, M. Breton, Mme Gruet, M. Di Filippo, Mme Corneloup, Mme de Maistre,
Mme Sylvie Bonnet, M. Portier, Mme Bonnivard, Mme Dalloz, M. Bourgeaux, M. Liger,
M. Juvin, M. Marleix et M. Brigand

ARTICLE 10

À la première phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« spécialisés »,

insérer les mots :

« de nature palliative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que l'on parle bien de soins de nature palliative.